

COMMUNE de HOUSSEN

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU HAUT-RHIN

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre Colmar Agglomération et la CAF du Haut-Rhin arrive à échéance cette fin d'année. Le périmètre d'intervention de la politique familiale étant porté au plan intercommunal, la Commune de Houssen a été intégrée à la dernière Convention Cadre 2020/2024.

Depuis 2021, un projet social de territoire a pu être élaboré, reposant sur un diagnostic des besoins des familles et un programme d'actions. Celles-ci ont été coconstruites au travers des différentes rencontres avec les acteurs et partenaires sociaux actifs présents sur Colmar Agglomération :

- 4 réunions partenariales sur le diagnostic,
- 5 groupes de travail thématique dont 2 ateliers de concertation,
- 3 assises des acteurs Enfance-Jeunesse et Animation,
- 1 enquête des habitants allocataires du territoire.

Afin de conduire les différentes phases du projet social, 17 comités techniques ont été organisés ainsi que 6 comités de pilotage.

La dimension financière du contrat est formalisée par les COF (conventions d'objectifs et de financements). La CAF s'engage à maintenir jusqu'en 2029 son soutien financier aux structures présentes sur le territoire. Il est à noter que les postes de pilotage ayant évolués vers des postes de chargé de coopération CTG seront financés uniquement à l'échelle de Colmar Agglomération.

La future Convention Cadre 2025/2029 sera signée par Colmar Agglomération, renouvelant ainsi un point de coordination unique des politiques familiales sur la base d'un bassin de vie.

Ses objectifs porteront sur l'ingénierie et la mise en place d'actions, prioritairement dans les champs de l'action sociale, le logement, l'enfance et la jeunesse, l'animation, la parentalité et par la présence de la Commune de Houssen au sein du comité de pilotage.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

CONSIDERANT l'importance de poursuivre cette approche territoriale cohérente en matière de politiques et de prestations familiales, basée sur un diagnostic partagé réalisé par Colmar Agglomération, ainsi que la mise en œuvre d'un projet stratégique global,

SOUS RESERVE d'une délibération concordante de Colmar Agglomération et des communes membres,

APPROUVE

- La signature de l'ensemble des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF et leurs avenants, dont les modèles seront déclinés par structure (EAJE, RAM, ALSH, ludothèque),
- La signature de la future Convention Cadre 2025-2029 entre Colmar Agglomération et la CAF du Haut-Rhin, jointe en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer ce nouveau contrat et ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.